



Déclaration FSU au CAEN de l'enseignement supérieur de l'académie de Lille, le mercredi 25 mai 2022

Cette section de l'enseignement supérieur du CAEN était réclamée par la FSU depuis de très nombreuses années. Elle arrive juste après la nomination des nouveaux ministres de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'enseignement supérieur public est un élément capital de réponse aux besoins en formation des jeunes aux fins d'acquisition des connaissances et compétences pour le développement de l'esprit critique nécessaire, notamment à une insertion

sociale et professionnelle réussie et la poursuite d'études. Les contenus de formation doivent être construits en conséquence. Dans cette perspective, la concertation au sein de cette instance est une nécessité.

Les étudiant.es inscrit.es en septembre 2021 dans le supérieur ont cumulé la crise de la Covid19 avec des conditions d'enseignement détériorées, dont l'enseignement à distance, les problèmes de logement, la perte de revenus financiers et la précarité alimentaire. De plus, les primo-entrants ont essuyé les plâtres d'une réforme du lycée qui n'en finit pas de changer (contenus des programmes et modalités d'examens). Ils ont subi les errements de décisions pendant la crise sanitaire avec des examens changeant au rythme du ministre de l'Éducation, plus prompt à travailler sa communication qu'à trouver des solutions à la détresse des élèves et des personnels.

La section de l'enseignement supérieur du CAEN doit, à notre avis, intégrer dans ses travaux la prise en considération des ces conditions exceptionnellement difficiles, qui aggravent la rupture entre le lycée et le supérieur. La « mauvaise » publicité du ministre sur le choix des spécialités en classe de 1ère, a eu pour conséquences de bloquer de nombreux élèves dans leur poursuite d'études dans le supérieur. Les triplettes de spécialités atypiques ont été choisies en priorité par les élèves des classes sociales défavorisées, ne se projetant pas dans leur parcours post-baccalauréat. Certains élèves ne sont pas dans les meilleures conditions pour poursuivre leurs études dans le supérieur : mathématiques inadaptées, évaluation permanente, etc.

Au lycée professionnel, une autre réforme se met en place qui va diminuer encore le temps de formation dans les disciplines générales et diminuer la spécialisation dans les disciplines techniques. De nombreux élèves auront davantage de difficulté à poursuivre leur parcours en BTS. Il faut donner la possibilité à chaque bachelier.e de poursuivre dans le supérieur mais il faut leur donner les moyens de réussir, ce qui n'est pas le cas actuellement en BTS. Le taux d'échec des étudiant.es issu.es des baccalauréats professionnels, y est en forte hausse. La FSU demande un réexamen de la politique des quotas de baccalauréat en BTS.

De plus, la concurrence entre la formation par apprentissage et celle sous statut scolaire dans les BTS met en grande difficulté les établissements et met en danger la pérennité des formations initiales. De nombreux.ses étudiant.es quittent la formation initiale en début ou au cours de la formation. Les classes se vident au gré des désirs des élèves et des entreprises. L'essor des contrats de professionnalisation au sein des formations universitaires a surtout comme objectif de trouver des recettes de fonds propres compensant le déficit étatique. L'alternance, inadaptée dans de nombreuses formations universitaires, accentue la subordination des formations aux besoins des entreprises et déqualifie les diplômés universitaires réduisant la place des savoirs.

La professionnalisation à outrance visant à satisfaire les entreprises, observées dans les BTS, concerne maintenant les IUT sommés de passer à l'approche par compétences, où les savoirs deviennent des ressources au service des compétences, à l'inverse de ce que commande la logique pédagogique (maîtrise des savoirs et des gestes techniques). La FSU demande un bilan de la réforme de la professionnalisation des BTS et des IUT. L'approche par compétences ne doit pas structurer les diplômes. Elle ne doit pas non plus supprimer de fait la liberté pédagogique aussi bien des enseignant.es que des équipes pédagogiques. Elle ne doit pas être prétexte à autoritarisme. Les blocs de compétences, imposés dans les fiches RNCP, ne doivent pas conduire à la découpe des diplômes en "certificats".

Autre inquiétude, la baisse importante du nombre d'élèves dans les classes préparatoires. Quelle pérennité de ces formations et des licences générales devant la création de cycles pluridisciplinaires de l'enseignement supérieur ?

On assiste actuellement à une profonde restructuration de l'enseignement supérieur qui met en concurrence les jeunes et les personnels avec une politique forte d'appels à projets (NCU, IDEFI et AAP "ExcellencES" dans les universités, campus des métiers ...) au détriment de financements récurrents de l'État (baisse constante de la dépense publique par étudiant). Les regroupements d'établissements redessinent l'offre de formation régionale sans tenir compte de la nécessité de proximité des formations près des familles, les étudiant.es ayant de plus en plus de mal à prendre leur autonomie (finances, hébergement, etc).

Ces nombreuses réformes ont été instaurées sans réelle concertation avec les syndicats, comme en témoigne le dialogue de sourds que nous avons eu avec la précédente ministre de l'enseignement supérieur. Nous espérons avoir, dans cette section, plus de moments pour échanger, à condition bien sûr de recevoir les documents de travail dans un délai raisonnable, qui ne devrait pas être inférieur à une dizaine de jours. Recevoir les documents un jour et demi avant la séance empêche d'instruire correctement les dossiers et de consulter nos collègues. La FSU demande, ainsi, un report du vote du règlement intérieur, faute de temps pour rédiger les amendements que ce projet appelle.